



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Communiqué de presse  
17 septembre 2021

## **INVESTISSEMENTS D'AVENIR : OUVERTURE DE L'APPEL À PROJETS « ÉVALUATION DU BÉNÉFICE MÉDICAL ET/ OU ÉCONOMIQUE DES DISPOSITIFS MÉDICAUX NUMÉRIQUES OU À BASE D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE »**

*Stratégie d'accélération santé numérique*

*Grand Défi « Amélioration des diagnostics médicaux par l'intelligence artificielle »*

### **LA STRATÉGIE D'ACCÉLÉRATION « SANTÉ NUMÉRIQUE » LANCE SON PREMIER APPEL À PROJETS !**

La numérisation des secteurs économiques se poursuit de façon inéluctable. L'apparition de nouvelles technologies d'acquisition de données, de nouveaux outils de mesures, l'augmentation des données disponibles et leur échange, sont autant d'éléments de transformations du secteur de la santé.

Cette digitalisation est l'opportunité unique de dynamiser une médecine 5P (personnalisée, préventive, prédictive, participative et des preuves) au bénéfice du citoyen, patient et système de santé. Elle peut par exemple s'appuyer sur l'internet des objets, les plateformes de services, l'intelligence artificielle (IA), les dispositifs médicaux numériques, les jumeaux numériques et essais simulés, et la robotique.

**La stratégie d'accélération Santé numérique annoncée par le Président de la République lors du Conseil stratégique des industries de santé (CSIS) le 29 juin, est dotée de 650M€, provenant notamment du Programme d'investissements d'avenir (PIA), pour le développement, la validation et l'expérimentation des outils numériques pour cette médecine 5P.**

Près de trois mois après cette annonce, la première action de la stratégie est désormais lancée : il s'agit de l'appel à projets **« Evaluation du bénéfice médical et/ ou économique des dispositifs médicaux numériques ou à base d'intelligence artificielle »**. Cette action s'adresse aux porteurs de dispositifs numériques en santé, au stade de l'évaluation de l'utilité clinique ou médico-économique, pour soutenir le financement de leur étude.

### **L'ÉVALUATION : UN FACTEUR CLÉ DE SUCCÈS POUR LES DISPOSITIFS MÉDICAUX NUMÉRIQUES**

L'importance croissante du numérique dans la santé bouleverse les cycles traditionnels de développement du médicament et du dispositif médical. Les sociétés du numérique développent leur technologie plus rapidement et mettent sur le marché des produits qui, trop souvent, n'ont pas fait l'objet d'une démonstration de la valeur ajoutée. Le succès commercial de ces nouvelles offres dépend pourtant de leur capacité à démontrer de manière rationnelle et objective leur proposition de valeur médicale et/ ou économique. Beaucoup de médecins et/ ou d'établissements de santé restent aujourd'hui à convaincre des bénéfices de ces solutions.

Cette course de vitesse induit un risque important sur ces nouveaux produits : le défaut d'évaluation entame le processus d'accès au marché, il peut conduire les projets à de nouvelles phases de R&D, voire mettre en péril sa société lorsque le financement de la R&D n'est plus assuré.

## UN APPEL À PROJETS AMBITIEUX ET RÉCURRENT

Cet appel a pour objectif de soutenir les projets d'évaluation visant à évaluer le bénéfice des dispositifs médicaux numériques, qu'ils soient basés ou non sur une couche d'intelligence artificielle. Il est doté d'un budget important de 20M€ pour la vague de 2022. Il a vocation à fonctionner par vagues successives. Les porteurs de projets pourront postuler à cet appel pour des budgets compris entre 200k€ et 5M€.

**L'appel à projets est ouvert du 15 septembre 2021 au 02 mars 2022.** À l'issue d'une phase de pré-sélection, des auditions se tiendront courant mai 2022. L'annonce des lauréats est prévue en juillet 2022.

Plus de détails : [accéder au cahier des charges de l'appel à projets](#)

### Contacts presse

---

**Coordinateur interministériel de la stratégie  
d'accélération santé numérique**  
[France-relance@sante.gouv.fr](mailto:France-relance@sante.gouv.fr)

---

**Secrétariat général pour l'investissement**  
01 42 75 64 58  
[presse.sgpi@pm.gouv.fr](mailto:presse.sgpi@pm.gouv.fr)

### À propos du Programme d'investissements d'avenir

Engagé depuis 10 ans et piloté par le Secrétariat général pour l'investissement auprès du Premier ministre, le PIA finance des projets innovants, contribuant à la transformation du pays, à une croissance durable et à la création des emplois de demain. De l'émergence d'une idée jusqu'à la diffusion d'un produit ou service nouveau, le PIA soutient tout le cycle de vie de l'innovation, entre secteurs publics et privés, aux côtés de partenaires économiques, académiques, territoriaux et européens. Ces investissements reposent sur une doctrine exigeante, des procédures sélectives ouvertes, et des principes de cofinancement ou de retours sur investissement pour l'Etat. Le quatrième PIA (PIA4) est doté de 20 Md€ d'engagements sur la période 2021-2025, dont 11 Md€ contribueront à soutenir des projets innovants dans le cadre du plan France Relance. Le PIA continuera d'accompagner dans la durée l'innovation, sous toutes ses formes, pour que notre pays renforce ses positions dans des secteurs d'avenir, au service de la compétitivité, de la transition écologique, et de l'indépendance de notre économie et de nos organisations.

Plus d'informations sur : [www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi](http://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi)

 [@SGPI\\_avenir](https://twitter.com/SGPI_avenir)